



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Soutien aux projets portés par les associations étudiantes Appel à projets 2021

Note de cadrage

Dans le cadre de sa compétence relative au développement de l'Enseignement supérieur, l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie met en œuvre un dispositif d'appel à projets en faveur du **soutien aux projets portés par les associations étudiantes**.

Ce dispositif permet de contribuer au financement de projets divers s'inscrivant dans les objectifs suivants :

- le renforcement du tissu associatif étudiant :
 - o développement de projets étudiants inter-établissements,
 - o accueil, information et intégration des étudiants primo-arrivants,
- la réussite étudiante :
 - o découverte du monde de l'entreprise,
 - o développement de l'esprit d'entreprise et des compétences en création de projet,
 - o rayonnement à l'international
- l'implication des étudiants dans la vie de la cité et leur investissement du territoire,
- le rayonnement de la formation supérieure de l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie.

Les porteurs de projet

L'appel à projet intéresse :

- les associations étudiantes internes aux organismes de formation post-baccalauréat de l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie et dont le nombre d'adhérents est supérieur à 5 % des effectifs de l'établissement de rattachement.
- les associations étudiantes fédérant les étudiants des établissements de formation supérieure du territoire, dont le nombre d'adhérents est supérieur à 30 membres.

Opérations éligibles – recevabilité des projets

Seraient éligibles au présent appel à projets :

- voyages, visites, conférences et opérations favorisant la découverte de l'entreprise et du monde professionnel, en France ou à l'étranger,
- opérations participant à la dynamisation de la vie étudiante locale et au rayonnement des établissements de formation post-baccalauréat du territoire.

Le montant maximal de l'aide financière pouvant être obtenue auprès de l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie ne peut excéder 50% du budget prévisionnel total du projet.

Suivi du projet

Les organismes bénéficiaires des projets retenus devront signer une **convention de financement avec EPN** avant le premier versement. Cette convention reprend notamment les informations suivantes :

- les objectifs, actions ou investissements prévus,
- les indicateurs de suivi,
- les modalités de versement des subventions.

Dans la convention de financement, le porteur de projet s'engage à transmettre à EPN notamment un **bilan financier** ainsi qu'un **bilan d'actions annuel** permettant d'attester :

- de la mise en œuvre des actions,
- du respect de l'obligation de faire mention du soutien apporté par EPN (supports de communication, publicité...)
- du suivi des indicateurs, le cas échéant.

Éléments de calendrier prévisionnel

Le présent appel à projets est valable pour l'année 2021.

Les candidats doivent retourner leur déclaration de candidature avant **19 février 2021**

Analyse et instruction des projets : **mars 2021**

Sélection des dossiers et décision d'octroi des subventions : **avril 2021**

Notification des subventions : **mai 2021**

Procédure à suivre

L'organisme demandeur doit :

- Renseigner le présent dossier de candidature qui comprend notamment :

- L'identification du porteur de projet,
- La présentation du projet et de ses objectifs,
- Les partenariats et soutiens envisagés,
- Les moyens de communication et de diffusion prévus,
- Le budget prévisionnel du projet et de l'association.

- Fournir les pièces justificatives nécessaires à la bonne instruction de son dossier :

- Les statuts de l'association,
- La liste des personnes en charge de l'administration de l'association,
- Les bilans et/ou rapports intermédiaires des opérations déjà menées et soutenues par l'EPCI,
- Le budget annuel de l'association,
- Les copies des devis utiles à l'appréciation de certaines dépenses,
- L'attestation de délégation de signature si le signataire du dossier n'est pas le représentant légal,
- Un relevé d'identité bancaire.

- Remettre le dossier dûment complété :

- un exemplaire papier par courrier, à l'attention de Monsieur le Président de l'agglomération d'Evreux
Portes de Normandie - 9 rue Voltaire CS 40423 27004 Evreux cedex
- un exemplaire par courrier électronique à la Direction du Développement Economique :
cgrelle@epn-agglo.fr

Pour toute demande de renseignement ou aide à la constitution du dossier : contacter la mission Enseignement supérieur recherche et innovation : cgrelle@epn-agglo.fr

02 32 31 72 27

1 – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

N° Siret :

Adresse postale :

Tel. :

Mail :

RAPPEL DES MISSIONS ET OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION :

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL (préciser la qualité, date l'élection et de fin de mandat) :
(préciser si renouvellement ou élection prévue entre la demande et la mise en oeuvre de l'opération

Composition du bureau :
(préciser si renouvellement ou élection prévue entre la demande et la mise en oeuvre de l'opération

Nombre d'adhérents de l'Association :

2 – PRESENTATION DU PROJET

Intitulé du projet :

Nom du ou des responsable(s) du projet :

Adresse :

Tel :

Mail :

Résumé du projet :

Détailler les **objectifs** du projet, les **modalités de mise en œuvre**, les **résultats attendus** et les **actions de communication** envisagées autour du projet.

(Pour les structures déjà bénéficiaires d'aides les années précédentes, dressez un **bilan intermédiaire des opérations déjà menées**. Joindre une note explicative si nécessaire)

Objectifs généraux :

Public(s) ciblé(s) :
(Quantifier)

Lieu(x) de réalisation du projet :

Calendrier du projet :
(Préciser la durée et la date de mise en œuvre)

Partenaire(s) associé(s) :

Moyens de communication envisagés :

Résultats attendus :
(Préciser l'impact attendu du projet en regard des objectifs fixés et du public ciblé)

